



CSAL DU 10 JANVIER 2023 ARDECHE



déclaration liminaire

Madame la Présidente du Comité Social d'Administration Local de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche,

Le CSAL, nouvelle instance, se réunit ce jour pour la première fois. Ironie du calendrier, cette réunion a lieu le jour de la présentation de la réforme des retraites source de conflit social majeur, qui conduira les organisations syndicales et salariés à se mobiliser. Il est issu de la réforme des instances représentatives et des élections professionnelles de décembre 2022. Celles-ci confirment la reconnaissance du rôle des organisations syndicales par nos collègues. En effet, alors que le dispositif de vote à distance a été jugé trop compliqué et que les conditions dans lesquelles s'est déroulé ce scrutin ont été largement dégradées par des bugs qui n'auraient jamais dû exister, les représentants des personnels ont été élus avec un taux de participation très significatif. Il reste maintenant à réunir tous les éléments réglementaires et pratiques, pour que les nouveaux élus exercent leur mandat syndical dans les meilleures conditions possibles.

La fin de l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte toujours plus anxiogène. La guerre en Ukraine est toujours dans tous les esprits avec des questions sans réponse quant à l'impact sur nos économies occidentales et sur d'éventuelles conséquences en matière géostratégique.

La crise sanitaire, même si elle semble moins inquiéter la population, est revenue à l'ordre du jour. La conjonction des épidémies de bronchiolites, de gripes et de covid a mis en évidence la détérioration et la fragilité des services de santé.

La crise énergétique est également dans tous les esprits avec des inquiétudes en matière de poursuite du renchérissement des sources d'énergie. Le bouclier tarifaire ne sera pas prorogé éternellement et se posera alors à nouveau de manière plus aiguë la problématique du pouvoir d'achat. Le renchérissement de l'énergie impacte d'ores et déjà tous les acteurs économiques et participe de l'inflation que l'INSEE annonce à 7 % sur un an début 2023.

Pour les agents de la DGFIP, la fin de l'année a été également marquée par l'assassinat de notre collègue du Pas de Calais.

Bref, tout est réuni pour inquiéter nos collègues et nos concitoyens, et rendre leur quotidien plus difficile.

Dans ce contexte, interviennent 850 suppressions d'emploi. Ces suppressions supplémentaires sont décidées aux dépens de services qui ont déjà subi de nombreuses suppressions successives dans les années précédentes.

Ces suppressions participeront nécessairement à une dégradation du climat social et impacteront significativement le fonctionnement des services. La campagne menée récemment à l'occasion des élections professionnelles auprès des agents du département nous a permis une fois de

plus de constater le ressenti des personnels d'être de plus en plus incompris voire délaissés par la DGFIP.

Si, sur le papier, le département de l'Ardèche semble mieux tirer son épingle du jeu avec une augmentation de 5 emplois au TAGERFIP, c'est un chiffre en trompe l'oeil. En effet, 9 emplois sont créés pour le SAPF qui bénéficiera également de 2 renforts, soit 11 agents. Or, ce personnel est affecté à des missions nationales. Les missions actuelles devront donc continuer à être réalisées avec moins d'agents, d'autant que tous les postes ne sont pas pourvus. Les principaux contributeurs à la suppression de postes sont les services des impôts des particuliers.

Pour la DGFIP, cette contribution est justifiée par les gains de productivité attribués à la suppression de la contribution audiovisuelle et de la TH en 2023 sur les résidences principales. Mais les gains de productivité sur le papier se heurtent à la réalité du terrain et les collègues croulent sous le travail et doivent sacrifier certaines de leurs missions. Les agents ont de plus en plus le sentiment d'une perte de sens de leur travail et de s'éloigner de leur mission de service public.

A l'occasion des fusions, restructurations et élargissement de missions, aucune réflexion exhaustive sur les charges de travail individuelles n'a été menée. Ce recensement exhaustif aurait pourtant permis de mieux apprécier l'investissement des agents pour mener à bien leur mission. Cette réflexion aurait pu être menée en concertation avec les organisations syndicales, ce qui aurait présenté un meilleur gage de qualité. Au lieu de cela, ce sont des ratios peu transparents, imposés par la Loi de Finances qui ont déterminé le niveau des suppressions d'emplois.

En 2023, la DDFIP de l'Ardèche continue de déployer son NRP avec la fusion des SIP et SIE de Tournon et Annonay tout en conservant des antennes pérennes, mais pérennes pour combien de temps ? L'absence de visibilité est pire que tout.

Ce dispositif ne contribue qu'à brouiller les pistes pour les usagers qui ne savent plus où et à qui s'adresser : services de la DGFIP, maisons France Services, Annonay ou Tournon. Le travail de concertation et de mutualisation devient compliqué pour les agents dont les missions sont exercées sur plusieurs sites. La rationalisation et l'industrialisation des tâches les rendent plus monotones (notamment en SGC et SAPF).

Conclusion, l'usager, à qui l'administration délègue de plus en plus la gestion de son dossier, est mécontent et les agents vivent une détérioration dans l'exercice de leurs missions et de leurs conditions de travail.

La DGFIP, d'une part, et la DDFIP de l'Ardèche, d'autre part, continuent à souffrir du manque d'attractivité de ses emplois pour la première et de son territoire pour la seconde. Le changement des règles de mutations rendues moins favorables aux agents n'incitent guère à l'optimisme pour l'avenir.

Par ailleurs, on peut regretter que l'Administration n'a pas profité de la dynamique créée par l'installation du SAPF à Tournon pour créer un pôle dynamique, comportant un panel complet des services de la DGFIP sur un lieu géographiquement intéressant et favorisé par la réhabilitation complète du bâtiment.

Cette situation dégradée et les perspectives proposées tant en matière d'emploi que budgétaire nous conduisent à ne pas siéger à ce 1^{er} CSAL.

Le 10 janvier 2023.

